## RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

## PAIX-TRAVAIL-PATRIE

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENET,

Vu la Constitution ;

- **Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
- **Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **Vu** l'arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup>.-</u> Monsieur **ALHADJI MAGRA MASSAOU**, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord.

**ARTICLE 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 0 4 NOV 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÈTES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE